

| Identification | | Numéro de dossier : 1113599006 |
|---|---|--------------------------------|
| Unité administrative responsable | Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Section du soutien aux instances | |
| Niveau décisionnel proposé | Comité exécutif | |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités | Chantier 4.1.1 (4.2 & 4.4) - Démocratie - Charte des droits et responsabilités des citoyens | |
| Projet | - | |
| Objet | Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique en 2012 sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal | |

Contenu

Contexte

Le 23 juin 2011, un projet de pétition a été déposé à la Direction du greffe aux fins de demander la tenue d'une consultation publique portant sur « l'état de l'agriculture à Montréal », le tout conformément aux dispositions sur le droit d'initiative prévues à l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

Après avoir analysé le projet de pétition, le greffier a transmis, le 8 juillet 2011, une lettre confirmant la recevabilité du projet de pétition à la personne contact désignée et en a avisé le comité exécutif, le 3 août 2011 (CE 11 1159).

Un avis public annonçant le début de la période de signature de la pétition a été publié, le 11 août 2011. La période de signature de la pétition, d'une durée de 90 jours, prenait fin le 8 novembre 2011. Pour être conforme selon le règlement 05-056, la pétition devait être signée, entre le 11 août et le 8 novembre 2011, par au moins 15 000 personnes de 15 ans ou plus, vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

La pétition requérant la tenue d'une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal a été déposée à la Direction du greffe, le 15 novembre 2011. Cette pétition a été jugée conforme, vu le nombre de 29 068 signatures inscrites durant la période du 11 août au 8 novembre 2011. Une consultation publique est donc requise. Il appartient maintenant au comité exécutif de déterminer l'instance responsable de la tenue de cette consultation.

Décision(s) antérieure(s)

CE11 1159 - 3 août 2011 - prendre connaissance du projet de pétition aux fins de demander une consultation publique et prendre connaissance de la réponse transmise par le greffier de la Ville le 8 juillet 2011

Description

Le présent dossier vise à désigner l'OCPM comme instance responsable de la consultation publique requise sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal, conformément au deuxième alinéa de l'article 19 de l'annexe B du règlement 05-056.

Il y a également lieu de désigner l'unité administrative de la Ville qui sera responsable de colliger les

renseignements et documents requis par l'OCPM aux fins de cette consultation publique.

Justification

Lors du dépôt de la pétition, le 15 novembre 2011, l'Administration a déjà indiqué publiquement son choix de mandater l'OCPM pour tenir la consultation publique requise dans ce dossier. Une décision du comité exécutif est toutefois requise pour confirmer ce mandat, conformément à l'article 19 de l'annexe B.

Par ailleurs, l'objet de la consultation publique étant vaste et pouvant donner lieu à des discussions touchant de multiples domaines de compétence ou champs d'activités (aménagement du territoire, protection de l'environnement et développement durable, développement d'activités communautaires etc.), il apparaît essentiel de désigner une unité administrative de la Ville à titre de responsable aux fins de coordonner la collecte de renseignements et de documents requis par l'OCPM, aux fins de la consultation publique.

Aspect(s) financier(s)

Développement durable

Le présent dossier est en lien avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 intitulée "Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur", où la Ville s'engage, "en lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, et en collaboration avec les différentes instances, à développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine."

Impact(s) majeur(s)

Le délai prévu dans le règlement 05-056 pour la diffusion du calendrier des préparatifs et de la consultation publique est de 21 jours suivant la transmission, le 2 décembre 2011, de l'avis sur la conformité de la pétition. Une décision rapide est donc requise pour déterminer l'instance responsable de la consultation. Toutefois, compte tenu de la période des Fêtes, le calendrier des préparatifs et de la consultation publique ne pourra vraisemblablement être publié avant le début 2012.

Opération(s) de communication

- Avis à la personne contact désignée de la conformité de la pétition (voir pièce jointe);
- Transmission à la personne contact désignée et publication sur le site Internet de la Ville du calendrier des préparatifs et de la consultation publique;
- Avis annonçant la consultation publique à publier sur le site internet de la Ville, le site de l'OCPM et par tout autre moyen déterminé par l'OCPM.

Calendrier et étape (s) subséquente (s)

- Début 2012, transmission par l'OCPM du calendrier des préparatifs et de la consultation publique à la personne contact désignée (05-056, annexe B, art.17);
- Tenue de la consultation publique, dans un délai raisonnable, suivant les articles 17 à 21 de l'annexe B;
- Dans un délai de 90 jours suivant la consultation publique, dépôt du rapport de l'OCPM (05-056, annexe B, art. 21);
- Information donnée par le conseil municipal à la population concernée des résultats de la consultation publique (05-056, annexe B, art. 22).

Conformité aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs

Conforme au Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Développement et des opérations , Direction (Mario CICIOLI)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier

Jocelyne L'ANGLAIS

Avocate

Tél. : 872-3357

Télécop. : 872-5655

Endossé par :

Jean-François MILOT

Avocat chef d'équipe

Tél. : 514 872-2392

Télécop. : 514 872-1937

Date d'endossement : 2011-11-30 14:18:58

Numéro de dossier : 1113599006